

LIVRET DE FORMATION

Enseignant niveau 2

Aspirant fédéral

et E2 ISO 24802-2

Nom du stagiaire :

Nom du tuteur :

Nom de la structure :.....
Tampon



FSGT

14/16 rue Scandicci

95508 Pantin Cedex

01 49 42 23 19 formation@plongee.fsgt.org

<https://plongee-fsgt.org/>

INTRODUCTION

Le présent livret de formation s'inscrit dans la démarche pédagogique portée par la FSGT, fondée sur :

- l'évaluation continue ;
- l'accompagnement tutoré ;
- la progression individualisée ;
- et les mises en situation réelles d'activité ;
- l'implication dans le fonctionnement fédéral et associatif.

Il a pour objectifs :

- de structurer le parcours de formation du stagiaire E2 ;
- d'assurer la cohérence entre formation, accompagnement et certification ;
- d'accompagner les tuteurs et les stagiaires dans le suivi de la progression et des compétences développées ;
- de valoriser les expériences acquises dans les domaines de l'enseignement, de l'organisation, de l'évaluation et de l'animation fédérale ;
- et de contribuer à l'harmonisation des pratiques de formation fédérales.

Dans le cadre de l'évaluation continue, la certification s'inscrit dans un parcours global de formation.

La validation progressive des compétences repose sur les situations de formation, les mises en responsabilité et les évaluations réalisées tout au long du cursus.

La certification finale s'appuie sur une évaluation de synthèse permettant d'apprécier la capacité du stagiaire à mobiliser les compétences acquises dans des situations représentatives des prérogatives du niveau visé.

Les stages fédéraux certificatifs constituent des temps privilégiés d'échanges, d'harmonisation des pratiques et, lorsqu'ils comportent une dimension certificative, de mise en œuvre de cette évaluation de synthèse.

Le livret de formation constitue un outil :

- de suivi pédagogique ;
- de traçabilité des expériences et situations de formation ;
- d'accompagnement du stagiaire ;
- et d'aide à l'évaluation pour les tuteurs et les jurys.

Pour les passerelles et équivalences E2, se reporter aux documents fédéraux en vigueur :

<https://plongee-fsgt.org/passerelles-et-equivalences/>

E2 FSGT – REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES

La formation E2 FSGT est organisée en référence aux activités, responsabilités et compétences nécessaires à l'exercice des fonctions d'enseignement, d'encadrement, d'organisation et d'évaluation de l'activité subaquatique dans le cadre fédéral FSGT.

Le E2 FSGT intervient dans les domaines suivants :

Fonction 1 — Participer au fonctionnement et au développement de la structure associative

Le E2 participe à la vie fédérale et associative de la structure.

À ce titre, il contribue notamment :

- à l'organisation des activités ;
- à l'accueil et l'accompagnement des pratiquants ;
- au fonctionnement des équipes d'encadrement ;
- au développement des activités subaquatiques fédérales.

Fonction 2 — Organiser, sécuriser et diriger l'activité plongée

Le E2 organise et sécurise l'activité subaquatique dans le respect :

- de la réglementation en vigueur ;
- des règles fédérales ;
- des principes de prévention et de sécurité.

Il adapte son intervention :

- aux pratiquants ;
- aux conditions de pratique ;
- et à l'environnement.

Fonction 3 — Concevoir et conduire des actions de formation

Le E2 conçoit, anime et adapte des situations de formation en référence aux cursus fédéraux dans l'espace 0-20 m.

Il participe :

- à la progression des pratiquants ;
- à la transmission des savoir-faire techniques et théoriques ;
- à l'accompagnement des plongeurs et encadrants en formation.

Fonction 4 — Évaluer les pratiquants et participer aux dispositifs certificatifs

Le E2 participe aux dispositifs fédéraux d'évaluation et de certification.

À ce titre, il est amené à :

- observer les pratiquants en situation ;
- évaluer les compétences développées ;
- participer aux stages et jurys fédéraux ;
- contribuer à l'objectivation des validations et certifications.

Compétences générales attendues

Le E2 doit être capable :

- de maîtriser les techniques de plongée et de sécurité associées ;
- d'adapter son intervention pédagogique aux pratiquants ;
- d'organiser et sécuriser l'activité ;
- d'évaluer les compétences dans le cadre des cursus fédéraux ;
- de participer au développement des activités subaquatiques fédérales.

Le présent référentiel est détaillé en annexe du livret afin de faciliter la formation, le tutorat et l'évaluation des compétences.

PARCOURS DE FORMATION ET MODALITES DE SUIVI

Entrée en formation

L'entrée en formation est officialisée par une déclaration de formation transmise au référent fédéral départemental.

Cette déclaration est établie conjointement par le stagiaire, le tuteur et le président du club support de formation.

Suivi pédagogique et rôle du tuteur

Le livret de formation est renseigné tout au long du parcours par le tuteur et le stagiaire.

Il constitue un outil :

- de suivi pédagogique ;
- de traçabilité des expériences et situations de formation ;
- d'accompagnement du stagiaire ;
- et d'aide à l'évaluation des compétences développées au cours du parcours de formation.

Le parcours de formation doit s'effectuer dans une logique de cohérence pédagogique et de suivi régulier du stagiaire.

Le livret de formation est réalisé sous la responsabilité d'un tuteur MF2 FSGT.

Dans un souci de cohérence pédagogique, il est recommandé que le suivi du stagiaire soit assuré par le même tuteur tout au long de la formation.

En cas de changement de tuteur, le référent départemental et le centre fédéral doivent en être informés.

Formation et certification

La formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club dans le respect de la réglementation en vigueur.

La certification est réalisée sous la responsabilité de deux enseignants de niveau IV licenciés à la FSGT, dont au moins un est extérieur au club formateur et dont au moins un est titulaire du brevet MF2 FSGT avec numéro définitif.

La formation des compétences peut être effectuée par des enseignants différents (au minimum niveau III certifié sous la supervision directe d'un MF2) dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.

La durée de validité du livret est fixée à 36 mois à compter de la déclaration de formation.

Dispositions générales

Le jury est dans l'obligation de refuser tout candidat n'ayant pas rempli les conditions du livret de formation.

DECLARATION de FORMATION

Date de réception par le Référent :

Je soussigné déclare débiter le tutorat de la formation
du stagiaire ci-dessous en vue de l'obtention du brevet d'enseignant niveau II de la FSGT.

STAGIAIRE :

NOM :

PRENOM :

N° DE LICENCE :

PROFESSION :

TELEPHONES :

E-MAIL :

CLUB :

N°E1 (éventuellement) :

NOM DU REFERENT :

TUTEUR

NOM :

PRENOM :

CLUB :

N°DE LICENCE :

E MAIL :

TELEPHONES :

Date et lieu :

Signature du stagiaire

Signature du Président

Signature du tuteur

Volet à transmettre au Référent après avoir fait une copie qui demeurera dans le livret.

PARTIE I**VOTRE PARCOURS**

Nom :

Prénom :

Email :

Tél :

I-1/ Quels **brevets** vous avez obtenus en lien avec votre activité plongée ?

Brevet	Lieu	Année	Pdt du jury
CAFSAN			

I-2/ Quels sont les **clubs « plongée »** auxquels vous avez adhéré ?

Club (Département)	Année	Fédération	Niveau de plongée	Fonction

Remarques personnelles :

EXPERIENCES ET MOTIVATIONS

I-3/ Quelles sont les **principales motivations** de votre candidature ?

I-4/ Quelle est votre **implication au sein de la FSGT** au niveau local ou national (participation à des commissions de travail, CDA, CFA, interclubs, ...) ?

I-5/ Quelles sont les **formations de « plongeur » ou « d'encadrant »** que vous avez personnellement effectuées ou accompagnées (avant la déclaration) ?

Année	Nombre et Niveau préparé	Description de votre intervention pédagogique

I-6/ Comment caractériseriez-vous votre **démarche pédagogique** ?

I-7/ Combien effectuez-vous de **plongées par an** (depuis ces trois dernières années)?

I-8/ Avez-vous une **pratique particulière** (mélanges, photo, environnement, archéo, profonde, ...) ?

CONNAISSANCES DE LA FSGT

I-9/ Que pensez-vous du cursus de formation de la FSGT ?

I-10/ Avez-vous un projet de développement dans le cadre de la FSGT ?

VOTRE PREPARATION

I-11/ Comment avez-vous abordé votre préparation technique et physique ?

PARTIE II (tuteur)

(Les mises en situation ci-dessous sont obligatoirement supervisées par le tuteur)

STAGE PEDAGOGIQUE

Séances pédagogiques	Compétences et objectifs visés
UV3 8 situations de formation pratique dans l'espace 0 – 20m Si UV1 non acquis Rajouter : 12 situations de formation à l'organisation / direction et pédagogie du E1 Sous la supervision directe d'un MF2 FSGT avec un numéro définitif, éventuellement accompagné d'un formateur de l'équipe pédagogique (MF1 au minimum)	- approfondissement de la pédagogie spécifique dans l'espace 0 – 6 m - initiation et perfectionnement de la pédagogie spécifique dans l'espace 0 – 20 m - aptitude à la direction et à l'organisation d'un groupe de plongeurs (enseignement et exploration) en milieu naturel - capacité à contribuer au développement de la vie associative - gestion d'un accident de plongée de l'immersion à l'évacuation (sortie de l'eau, organisation de la chaîne de secours et réalisation des gestes de 1^{er} secours) - contrôle des connaissances relatives à l'entretien, l'utilisation et le conseil du matériel (équipement individuel, station de gonflage)
UV 4 5 situations de formation théorique PA20 Si UV1 non acquis Rajouter : 5 situations de formation théorique PE20 Sous la supervision directe d'un MF2 FSGT avec un numéro définitif, éventuellement accompagné d'un formateur de l'équipe pédagogique (MF1 au minimum).	- Perfectionnement à la pédagogie théorique PE12, PE20 - Initiation à la pédagogie théorique PA20 - maîtrise des connaissances théoriques nécessaires pour les formations dans l'espace 0 – 20 m - formation et mise en situation d'enseignement de la théorie (techniques d'animations, méthodes pédagogiques, ...) - information et sensibilisation des plongeurs à la protection de l'environnement subaquatique

Remarque : le Livret de formation est le seul document qui peut être exigible pour justifier de sa formation (cours théoriques, plongées techniques, d'encadrements, paramètres, validation par moniteurs et/ou tuteur). Le carnet de plongée est facultatif.

Les interventions ci-dessous sont sous la supervision directe d'un MF2 FSGT éventuellement accompagné d'un formateur de l'équipe pédagogique (MF1 au minimum).

II-1 / Situations de formation en responsabilité dans le cadre de formations pratiques dans l'espace 0-20 m autres que PE20 (au moins 8) et +12 situations de formation PE20 si l'UV1 n'est pas acquise - Suite 1

Club et date	Situation de formation réalisée (Public / Thème / nombre d'élèves, durée et profondeur)	Compétences mobilisées ☐ Organisation ☐ Sécurité ☐ Pédagogie ☐ Evaluation
Retour pédagogique / Progression		Validation tuteur
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		

Les interventions ci-dessous sont sous la supervision directe d'un MF2 FSGT éventuellement accompagné d'un formateur de l'équipe pédagogique (MF1 au minimum).

II-1 / Situations de formation en responsabilité dans le cadre de formations pratiques dans l'espace 0-20 m autres que PE20 (au moins 8) et +12 situations de formation PE20 si l'UV1 n'est pas acquise – Suite 2

Club et date	Situation de formation réalisée (Public / Thème / nombre d'élèves, durée et profondeur)	Compétences mobilisées ☐ Organisation ☐ Sécurité ☐ Pédagogie ☐ Evaluation
Retour pédagogique / Progression		Validation tuteur
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		

Les interventions ci-dessous sont sous la supervision directe d'un MF2 FSGT éventuellement accompagné d'un formateur de l'équipe pédagogique (MF1 au minimum).

**II-3/ Situations de formation en responsabilité dans le cadre de formations théoriques
« PA20 » (au moins 8) et +12 « PE20 » si UV1 non acquise**

Club et date	Situation de formation réalisée (Public / Thème / nombre d'élèves, durée et profondeur)	Compétences mobilisées
		Compétences mobilisées ☐ Organisation (séance) ☐ Pédagogie ☐ Evaluation
Retour pédagogique / Progression		Validation tuteur
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		

Les interventions ci-dessous sont sous la supervision directe d'un MF2 FSGT éventuellement accompagné d'un formateur de l'équipe pédagogique (MF1 au minimum).

**II-3/ Situations de formation en responsabilité dans le cadre de formations théoriques
« PA20 » (au moins 5) et +5 « PE20 » si UV1 non acquise (suite 1)**

Club et date	Situation de formation réalisée (Public / Thème / nombre d'élèves, durée et profondeur)	Compétences mobilisées ☐ Organisation (séance) ☐ Pédagogie ☐ Evaluation
Retour pédagogique / Progression		Validation tuteur
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		
(Retour pédagogique / Progression)		

FACULTATIF :

PENDANT LA FORMATION TUTOREE, QUELLES INITIATIVES AVEZ-VOUS PRISES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

(TIV, fonction au comité directeur, Environnement Subaquatique, photo, secourisme, enfant, temps conviviaux, accueil et fidélisation des membres, autres ...)

ANNEXE

Référentiel détaillé d'activités et de compétences du E2 FSGT

1. Fiche descriptive de l'activité du E2 FSGT

Cette fiche descriptive détaille les activités, responsabilités et compétences associées aux fonctions exercées par un E2 FSGT. Elle constitue un support pour la construction des situations de formation, le tutorat et l'évaluation des compétences.

L'activité d'un E2 FSGT peut se décomposer en 4 fonctions :

- I – Acteur de la vie associative ;
- II – Organisateur et directeur de plongée ;
- III – Formateur dans l'espace 0 – 20m ;
- IV – Évaluateur et acteur des dispositifs certificatifs.

I – Acteur de la vie associative

1-1 Participer au fonctionnement du club

- s'intégrer à la vie du club en établissant des relations adaptées avec les différents acteurs de la structure ;
- participer aux réunions et temps d'organisation internes ou externes ;
- contribuer à la dynamique associative et fédérale ;
- participer au développement des activités subaquatiques fédérales.

1-2 Contribuer à l'organisation des activités du club

- contribuer à la programmation et à l'organisation des activités subaquatiques ;
- prendre en compte les attentes et besoins des pratiquants ;
- proposer des projets et participer au développement des activités ;
- participer à la gestion des équipements et des matériels ;
- contribuer aux procédures administratives liées aux activités.

II – Organisateur et directeur de plongée

2-1 Organiser l'activité

- préparer et organiser les activités dans le respect de la réglementation et des règles fédérales ;
- adapter l'organisation aux publics, aux sites et aux conditions de pratique ;
- mettre en œuvre des dispositifs de prévention et de sécurité ;
- coordonner les différents intervenants de l'activité.

2-2 Sécuriser l'activité

- assurer la sécurité des pratiquants et des équipes d'encadrement ;
- anticiper et gérer les risques liés à l'activité ;
- intervenir de manière adaptée dans les situations incidentelles ou accidentelles ;
- mettre en œuvre les procédures de secours et d'assistance.

III – Formateur dans l'espace 0-20 m

3-1 Concevoir des situations de formation

- concevoir des séquences et situations de formation en référence aux cursus fédéraux ;
- définir des objectifs de progression adaptés aux pratiquants ;
- construire des situations pédagogiques adaptées aux publics et aux contextes de pratique ;
- justifier ses choix pédagogiques et organisationnels.

3-2 Conduire des situations de formation

- conduire des situations de formation pratique et théorique ;
- mettre en œuvre des démarches pédagogiques adaptées ;
- accompagner les pratiquants dans leur progression ;
- favoriser l'autonomie des plongeurs et des cadres en formation ;
- adapter ses interventions aux situations rencontrées.

3-3 Observer et accompagner la progression

- observer les pratiquants en situation ;
- analyser les comportements et les réalisations ;
- évaluer la progression des stagiaires ;
- réguler et adapter ses interventions pédagogiques ;
- conduire des débriefings et proposer des axes de progression.

3-4 Conseiller et accompagner les pratiquants

- conseiller les pratiquants dans le choix et l'utilisation des équipements ;
- accompagner les plongeurs dans leur pratique et leur progression ;
- favoriser l'analyse de pratique et l'autonomie des pratiquants.

3-5 Faire preuve de maîtrise technique

- démontrer les techniques nécessaires à l'activité ;
- maîtriser les savoir-faire et connaissances associés aux cursus fédéraux ;
- mettre en œuvre les techniques de sauvetage et de premiers secours ;
- mobiliser ses compétences techniques dans des situations réelles d'activité.

IV – Évaluateur et acteur des dispositifs certificatifs

- participer à l'évaluation des pratiquants et des encadrants en formation au sein d'une équipe pédagogique
- observer et évaluer les pratiquants et stagiaires en situation ;
- analyser les prestations réalisées ;
- conduire des débriefings et formuler des axes de progression ;
- contribuer à l'évaluation certificative des pratiquants et stagiaires dans le respect des référentiels fédéraux.

2. Capacités et connaissances nécessaires à l'exercice des fonctions d'E2

A. Capacités physiques et techniques

- maîtriser les savoir-faire techniques nécessaires à l'encadrement et à la démonstration ;
- mobiliser ses compétences techniques dans des situations réelles d'activité ;
- mettre en œuvre les procédures d'assistance, de sauvetage et de secours.

B. Capacités pédagogiques

- concevoir et conduire des situations de formation adaptées ;
- mobiliser différentes démarches pédagogiques ;
- adapter ses interventions aux publics et aux contextes ;
- accompagner la progression des pratiquants ;
- évaluer les compétences développées en situation.

C. Capacités organisationnelles et sécuritaires

- organiser les activités relevant de ses prérogatives dans le respect du cadre réglementaire et fédéral ;
- assurer la sécurité des pratiquants ;
- participer à la mise en œuvre des dispositifs d'encadrement, de prévention et de sécurité.

D. Culture générale et environnement fédéral

- mobiliser les connaissances théoriques nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- connaître l'organisation fédérale et les cursus FSGT ;
- participer à la vie associative et au développement des activités fédérales.

Attestation de réussite – Aspirant Fédéral (E2)

Relevé des résultats certificatifs

Demande de carte brevet : FSGT ☐ FSGT/CMAS ☐

À transmettre à brevet@plongee.fsgt.org après avoir effectué la demande de carte sur (<http://brevet.fsgt.org>) et conservé une copie dans le livret. La commission formation instruira la demande de carte.

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse (réception carte) :

N° de licence FSGT :Club :

Le candidat a satisfait aux exigences certificatives nécessaires à l'obtention du brevet d'Aspirant Fédéral (E2)

	ACQUIS (Signature dans la case)
Module "Capacités Techniques"	
1) Remontée gilet 20m et remorquage	
Module "Former en Pratique"	
2) UV3	
Module "Former en Théorie"	
3) UV4	
Module "Capacités Physiques et Techniques" E1	
Module "Former en Pratique" E1	
Module "Former en Théorie" E1	
Module "Organiser et sécuriser l'activité" E1	

Date et lieu :

Noms, signatures et tampons des membres du jury :

Nom, signature du Président du club et tampon du club :

Attestation de réussite – Moniteur Fédéral ISO (E2 ISO)

Relevé des résultats certificatifs

Demande de carte brevet : FSGT/ISO ☐ (*)

À transmettre à brevet@plongee.fsgt.org après avoir effectué la demande de carte sur (<http://brevet.fsgt.org>) et conservé une copie dans le livret. La commission formation instruira la demande de carte.

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse (réception carte) :

N° de licence FSGT : Club :

Le candidat a satisfait aux exigences certificatives nécessaires à l'obtention du brevet de Moniteur Fédéral ISO (E2 ISO)

	ACQUIS (Signature dans la case)
Module "Capacités Techniques" 1) Remontée gilet 20m et remorquage	
Module "Former en Pratique" 2) UV3	
Module "Former en Théorie" 3) UV4	
Module "Complémentaire E2 ISO" 4) Gérer une situation d'urgence en surface 5) Connaissances d'appui (QCM -80%)	
Module "Capacités Physiques et Techniques" E1	
Module "Former en Pratique" E1	
Module "Former en Théorie" E1	
Module "Organiser et sécuriser l'activité" E1	

Date et lieu :

Noms, signatures et tampons des membres du jury :

Nom, signature du Président du club et tampon du club :

(*) Pour la délivrance de la carte E2 ISO, le candidat doit être titulaire de la qualification P5 ou d'un titre admis en équivalence.